

FORMATION TELEPILOTE PROFESSIONNEL

Niveau expert

Objectif de la formation:

Conformément aux exigences de la réglementation et des lois en vigueur, dans le respect des mesures de sécurité, le stagiaire est capable de préparer et d'effectuer une mission d'observation de type photographique ou audiovisuelle, dans le cadre d'une production artistique ou d'une inspection technique au moyen d'un aéronef télépiloté de type multirotor de moins de 25kg en scénarios S1, S2 ou S3.

Public et pré-requis :

Tout public majeur, niveau V

Acuité visuelle 8/10 de près et de loin avec ou sans correction

Durée de la formation :

80h - 10 jours – 2 semaines

Moyens pédagogiques :

Théorie :

Un formateur qualifié – Salle de cours – Tableau blanc – Poste informatique connecté avec écran 30" – Supports de cours – Dossier opérationnel d'exploitant

Pratique :

Un pilote formateur – Un carnet de vol et de progression – Un terrain d'évolution extérieur – Parc multiroteurs équipé en double commande – Batteries LIPO et station de charge – Lot de balisage et de signalisation – Lot de maintenance – Simulateur de vol – Micro drones adaptés au vol indoor

Méthode pédagogiques :

Didactique – Participative – Imitation - Mise en situation - Essai/erreur/correction

En présentiel et en individuel, le formateur alterne entre théorie et pratique afin de maintenir l'apprenant en situation de réceptivité optimale. Chaque élément de formation théorique est accompagné d'un support écrit et permet notamment de se constituer le dossier d'opérateur, exploitant.

Sensibilisé aux enjeux de la sécurité, le futur professionnel est responsabilisé tout au long de son apprentissage. Soumis à des exercices réalistes, l'apprenant participe activement à la construction de ses acquis dont il est le premier témoin. Ainsi l'apprenant constate sa progression en exécutant avec aisance des exercices de difficulté croissante. L'enseignement en double commande permet une progression en sécurité jusqu'à la phase symbolique où le télépilote acquiert son autonomie par le « lâché ».

Sanction de la formation :

Un carnet de vol et de progression est ouvert dès le début de la formation afin de tracer l'évolution des acquis et fixer des axes de progression.

La validation des compétences consiste à dérouler une mission d'observation après s'être acquitté de toutes les démarches liées à l'environnement administratif, aéronautique ainsi qu'à la sécurité des personnes et des biens.

La formation est sanctionnée par une **attestation valant pour attribution de la DNC auprès de la DGAC.**

Programme détaillé:

THEMES	DUREE
THEORIE	15 h 00
Réglementation aérienne liée aux drones – Etude de cas	4 h 00
Constitution du dossier administratif	1 h 00
Etude des différents aéronefs télépilotes	1 h 00
Etude et principe de fonctionnement d'un multirotor	1 h 00
Météorologie - Aérologie	1 h 00
Facteur humain	1 h 00
Préparation d'une mission	1 h 00
Utilisation batteries LIPO & chargeurs	1 h 00
Procédures opérationnelles	1 h 00
Maintenance – Parachute – Suivi du potentiel	1 h 00
Transmission radio - Limitations – Sécurité – Fiche REX	1 h 00
Images et capteurs photo - vidéo - Paramétrages	1 h 00
PRATIQUE	65 h 00
Pilotage sur simulateur et micro drone	12 h 00
Pilotage en double commande	32 h 00
Pilotage de précision – Vol solo – Vol autonome	6 h 00
Prise en main interface DJI / options de vol / réglages	4 h 00
Entraînement prise de vue et cadrage	10 h 00
Evaluation des compétences	1 h 00